

BANQUE PASCHE MONACO

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 8.600.000 euros
 Siège social : 3-7, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

ACTIF	2013	2012
Caisse, banques centrales, C.C.P.	0,00	1 646 445,67
Créances sur les établissements de crédits :	3 238 480,20	45 228 646,55
A vue	3 238 480,20	30 291 004,22
A terme.....	0,00	14 937 642,33
Créances sur la clientèle :	0,00	58 926 821,30
Comptes ordinaires débiteurs	0,00	3 757 472,53
Autres concours à la clientèle.....	0,00	55 169 348,77
Immobilisations incorporelles	0,00	645 642,80
Immobilisations corporelles	0,00	210 176,83
Autres actifs.....	1 218 403,91	614 903,09

Comptes de régularisation	12 227,06	77 667,80
Total de l'Actif	4 469 111,17	107 350 304,04
PASSIF	2013	2012
Dettes envers les établissements de crédits :	0,00	11 011 404,44
A vue	0,00	0,00
A terme.....	0,00	11 011 404,44
Comptes créditeurs de la clientèle :	0,00	89 150 857,79
A vue	0,00	38 834 514,51
A terme.....	0,00	50 316 343,28
Autres passifs.....	62 164,33	104 183,66
Comptes de régularisation	448 064,00	972 206,61
Provisions pour risques et charges	500 000,00	0,00
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		
Autres fonds propres	0,00	0,00
Capitaux propres :	3 458 882,84	6 111 651,54
Capital souscrit.....	8 600 000,00	8 600 000,00
Réserves	163 006,39	163 006,39
Report à nouveau	- 2 651 354,85	-1 462 137,65
Résultat de l'exercice	-2 652 768,70	-1 189 217,20
Total du Passif	4 469 111,17	107 350 304,04

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

	2013	2012
1. ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement.....	0,00	4 478 045,20
Engagements de garantie.....	0,00	146 160,00
Engagements sur titres/devises.....		
2. ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement.....	0,00	9 018 210,85
Engagements de garantie.....		
Engagements sur titres/devises.....		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

	2013	2012
Intérêts et produits assimilés	899 753,49	1 026 736,69
Intérêts et charges assimilés	-84 262,17	-219 602,41
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
Produits sur opérations de location simple.....		
Charges sur opérations de location simple.....		
Revenus des titres à revenu variable.....		
Commission (produits)	870 560,23	787 809,46
Commission (charges)	-409 560,04	-357 323,37
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	104 383,79	183 794,83

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	1 380 875,30	1 421 415,20
Charges générales d'exploitation.....	-3 472 568,19	-2 451 349,15
Dotations aux amortissements.....	-174 512,88	-102 641,88
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-2 266 205,77	-1 132 575,83
Coût du risque		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 266 205,77	-1 132 575,83
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	27 952,13	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-2 238 253,64	-1 132 575,83
Résultat exceptionnel.....	85 484,94	-56 641,37
Impôt sur les bénéfices.....		
Dotations/reprises de FRBG et provisions règlementées.....	-500 000,00	
RESULTAT NET	-2 652 768,70	-1 189 217,20

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de notre établissement sont présentés conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire et aux règles prescrites par le règlement CRC n° 2000-03 du 4 juillet 2000 modifié émanant du Comité de la Réglementation Comptable.

A l'exception des commentaires repris sous le titre II ci-dessous, les comptes sont présentés selon des règles et méthodes comparables à celles qui ont été utilisées pour les comptes de l'exercice précédent.

1.1 Créances et dettes

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

Les créances et les dettes à la clientèle sont nulles au 31 décembre 2013 en raison de la cession du fonds de commerce réalisée en date du 30 novembre 2013.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués historiquement selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis. Fonction de la cession du fonds de commerce au 30 novembre 2013, les immobilisations cédées (matériel et mobilier de bureau) ont été reprises à leur valeur résiduelle et celles qui n'étaient pas cédées (agencements et installations) ont été amorties en totalité puis mises au rebut.

Au 31 décembre 2013, il ne reste dans les immobilisations qu'un véhicule de tourisme totalement amorti et cédé sur 2014.

1.3 Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

1.4 Réévaluation / conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements n° 89/01 et n° 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors-bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

II – Comparabilité des comptes

Le fonds de commerce de la Banque Pasche Monaco SAM a été cédé à un autre établissement de la place monégasque le 30 novembre 2013.

Compte tenu de cette opération, il est envisagé que notre établissement mette fin à toutes ses activités dans un horizon d'un an. Par conséquent, les comptes au 31 décembre 2013 ont été établis en tenant compte des règles et des méthodes comptables adaptées à une situation d'arrêt d'exploitation.

Selon les dispositions fiscales monégasques, la banque se situe dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

3.1 Informations sur les postes du bilan

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Seules des créances à vue envers des établissements de crédits d'un montant de 3 238 milliers d'euros restent au bilan du 31/12/2013 et ce pour une durée résiduelle de moins de 3 mois.

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 222 milliers d'euros pour les créances sur les établissements de crédit.

- Les immobilisations (en milliers d'euros)

Type d'immobilisation	Montant brut au 1/01/2013	Acquisitions / (Cessions ou mises au rebut)	Reclassement	Dotations aux amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Valeur résiduelle au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement et autres Immobilisations incorporelles	953	(953)		0	0	0
Immobilisations corporelles :						
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	1 009	(949)		(174)	(60)	0
Total immobilisations	1 962	(1902)	-	(174)	(60)	0

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Il n'y a pas de créances douteuses enregistrées au terme de l'exercice 2013.

Par ailleurs, en fonction de la position des conseils externes et du management de la banque, aucune provision pour litige n'a été comptabilisée.

- Provisions

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, dont le montant représente la meilleure estimation possible par la banque du coût final qu'elle supportera, et pour autant qu'il existe une obligation envers un tiers à la clôture.

A la date de clôture, la banque est exposée à des litige avérés ou potentiels. L'estimation des éventuelles provisions constituées à cet égard se fonde sur les analyses de la banque et de ses experts, ainsi que sur l'appréciation des incertitudes, et tient compte de la possibilité ou de l'impossibilité d'estimer les conséquences probables de ces litiges. Aucune provision n'a été constituée à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2013.

Une provision de 500.000 euros a été enregistrée au 31/12/2013, pour couvrir les coûts complémentaires prévus à la date de clôture qui sont liés au transfert du fonds de commerce, la réorganisation ou l'arrêt des activités.

- Actionnariat et capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le capital social de la banque se compose de 537'500 actions de 16 euros chacune, soit 8 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 99,99 %.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en perte de 2 652 768,70 euros.

- Autres postes du bilan

- Il n'y a pas d'intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2013.

- Autres Actifs et Passifs (en milliers d'euros)

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Débiteurs divers (c/c BH, TVA à récupérer, etc)	1 218	
Créditeurs divers (TVA à payer, etc)		62
Total Autres	1 218	62

- Comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Charges constatées d'avance		
Valeur à l'encaissement		
Produits à recevoir	12	
Charges à payer		448
Comptes d'ajustement sur devises		
Total Comptes de Régularisation	12	448

3.2 Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

- Au 31 décembre 2013, il n'y a plus de garanties données ou reçues.
- Instruments financiers à terme

Il n'y avait aucun contrat de change en cours au 31/12/2013.

3.3 Informations sur les postes du compte de résultat

- Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Etablissements de crédit	12	25
Clientèle	72	875
Total	84	900

- Ventilation des Commissions pour l'exercice 2013 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Opérations avec la clientèle	286	438
Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc)		320
Autres opérations diverses de la clientèle (cartes bleues, com s/credit, etc)	124	113
Total commissions (hors opérations de change)	410	871
Opérations de change		104

- Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)

Frais de personnel	2 047
Dont charges sociales	561
Autres frais administratifs	1 426
Total charges générales d'exploitation	3 473

IV – Autres informations

4.1 Effectif

L'effectif rémunéré de la banque était de 1 personne au 31 décembre 2013. La cession du fonds de commerce a entraîné le transfert de la quasi-totalité du personnel de la banque vers l'établissement acquéreur.

4.2 Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros)	2013	2012	2011
1. Situation financière en fin d'exercice			
Capital social	8 600	8 600	5 600
Nombre d'actions émises	537 500	537 000	350 000
2. Résultat global des opérations effectuées			
Produit net bancaire	1 381	1421	1126
Résultat brut d'exploitation	(2 266)	(1 133)	(1 551)
Coût du risque			
Résultat d'exploitation	(2 266)	(1 133)	(1551)
Gains ou pertes sur cessions d'actifs immobilisés	28		
Résultat courant avant impôts	(2 238)	(1 133)	(1551)
Résultat exceptionnel	85	(56)	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Dotations / reprises de provisions	(500)	-	-
Résultat net	(2 653)	(1 189)	(1551)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-

4.3 Ratios prudentiels

- Ratio de Solvabilité

Ce ratio s'applique sur base consolidée conformément au règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et notre établissement est dispensé de la production à l'Autorité de Contrôle Prudentiel de l'état correspondant.

- Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB n° 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.13, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque non applicable étant donné l'absence de positions clientèle à cette date.

- Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf.CRB n° 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de Banque Pasche Genève et de CIC Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB n° 95/02, n° 96/08 et n° 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

2.4 Réserves obligatoires

Au 31 décembre 2013, il n'y a plus de réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France compte tenu de l'arrêt de l'activité bancaire au 30 novembre 2013.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011, pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la société pendant l'exercice 2013, le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de résultats de l'exercice de douze mois clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis en suivant les mêmes critères de forme et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la société, ainsi que des règles auxquelles il a été fait recours tant pour

leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de résultats.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la société ainsi que de l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan et le compte de résultats de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2013, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice couvrant la période de douze mois clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le titre II de la note annexe aux comptes, qui rappelle les principes comptables suivis en raison de la perspective de l'arrêt de l'activité de la société.

Monaco, le 12 mai 2014.

Les Commissaires aux Comptes,

C. TOMATIS

P. STEFANELLI